



LANORAIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 18 novembre 2025, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté la résolution suivante :

N° 2025-11-402 ayant pour titre « Approbation d'un projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble – lot 5 515 390 (rue François-Laliberté) »

➤ *Ce règlement a pour objet de :*

- *Qu'un minimum de cinq (5) unités à loyer abordable et quinze (15) unités à loyer médian soit inclus et maintenu à même le total des vingt (20) prévus;*
- *Qu'une garantie financière équivalente à 5 000 \$ soit exigée afin d'assurer la réalisation complète des travaux dans le respect des plans et conditions approuvés, lequel est remboursable à la fin des travaux;*
- *Que les plans d'architecture soient modifiés de façon que l'élévation nord du bâtiment principal présente les mêmes caractéristiques architecturales que l'élévation sud (ajout de fenêtres et d'un avant-toit au premier étage);*
- *Qu'un écran paysager soit ajouté entre la limite de lot au sud et l'emplacement prévu pour les matières résiduelles afin d'atténuer l'impact sur les résidences à proximité;*
- *Qu'un minimum de 23 arbres soit inclus aux plans, pour compenser la perte du couvert forestier.*

Pour obtenir copie de cette résolution ou la consulter, vous devez vous référer au site Internet de la municipalité, soit : www.lanoraie.ca, ou à l'hôtel de ville au 57, rue Laroche, Lanoraie.

La résolution a reçu l'approbation de la MRC de D'Autray, par l'émission d'un certificat de conformité en date du 18 décembre 2025, date de son entrée en vigueur.

DONNÉ à Lanoraie ce 5 janvier 2026.

Brigitte Beauparlant,
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe